



Extrait du Site personnel pour la Technologie / S2I et les Mathématiques

<http://sebastien.lecourtier.free.fr/spip/spip.php?article521>

Les nouvelles épreuves des concours d'enseignement (septembre 2013)

- CONCOURS - Divers -

Date de mise en ligne : lundi 22 avril 2013

Copyright © Site personnel pour la Technologie / S2I et les Mathématiques -

Tous droits réservés

Épreuves de la session des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation dont les inscriptions débuteront en septembre 2013

La publication des nouvelles modalités d'épreuves des concours représente une étape majeure dans la professionnalisation de la formation des enseignants. Cette formation constitue une composante essentielle de la refondation de l'Ecole de la République engagée par le gouvernement.

- [Concours du Capes](#)
- [Concours du Capeps](#)
- [Concours de CPE](#)
- [Concours du Capet](#)
- [Concours du CAPLP](#)

À compter de la **session des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation dont les inscriptions débuteront en septembre 2013**, les **épreuves des concours du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et de CPE sont modifiées** par des arrêtés en cours de publication.

Ces **nouvelles modalités prendront effet le 1er septembre 2013**. Toutefois, les concours ouverts avant la date de publication de ces arrêtés restent régis par les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les modalités d'organisation des concours jusqu'à la fin de la session. Les candidats admissibles à la session exceptionnelle de 2014 subiront donc les épreuves d'admission fixées par les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés et non pas celles décrites dans ces nouvelles maquettes d'épreuves.

Les épreuves des concours de l'agrégation et de conseiller d'orientation-psychologue ne sont pas modifiées.

Les candidats aux **concours de l'enseignement privé** sous contrat subissent les **mêmes épreuves** que les candidats des concours correspondant de l'enseignement public.

Une **liste des sections et options susceptibles d'être ouvertes est publiée chaque année**.